



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019\_213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Délibération N°2019/213**

**Attribution d'une subvention à l'association Handball  
Ajaccio Gravona Rive Sud pour l'exercice 2019**



**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

L'association Handball Ajaccio Gravona Rive Sud a pour but la pratique du Handball sur la commune d'Ajaccio, le Grand Ajaccio et la Rive sud.

Elle a fait l'acquisition d'un minibus permettant le développement et la pérennisation du club. Le minibus facilite les déplacements lors des compétitions dans toute la Corse.

L'association compte une section « sport adapté » pour les personnes ayant des problèmes psychiques ; le minibus sert de navette favorisant ainsi l'accès au sport pour les personnes handicapées.

L'achat de ce véhicule représente un coût important pour le club. Afin de faire face à cette dépense, l'association Handball Ajaccio Gravona Rive Sud sollicite de la Ville d'Ajaccio, une aide financière.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette association, la ville d'Ajaccio s'engage à la soutenir financièrement par l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019, chapitre 65, article 6574.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'accorder** une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 euros à l'association Handball Ajaccio Gravona Rive Sud pour l'année 2019

**D'autoriser M. le Maire** à signer la convention dont le projet est joint au présent rapport. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 au chapitre 65, article 6574.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**D'accorder** une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 euros à l'association Handball Ajaccio Gravona Rive Sud pour l'année 2019

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention relative à cette aide

**DIT**

Que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget de l'exercice 2019.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Laurent MARCANGELI